



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### Avis de construction

**Requérante :** Fondation Mon Repos, Chemin des Vignolans 34, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** Gebert Architectes SA, Quai du Bas 31a, 2501 Bienne.

**Emplacement :** parcelles nos 819, 820 et DS 854, au lieu-dit : "Ch. des Vignolans 34", commune de La Neuveville.

**Projet :** agrandissement de la Résidence "Mon Repos" au Nord, aménagement de capteurs solaires en toiture, aménagement de murs de soutènement et création d'une cours extérieure enterrée pour apport de lumière aux salles aménagées, réaménagement de certaines pièces à l'intérieur du bâtiment existant et aménagement d'un nouveau chemin piétonnier au Nord de l'agrandissement projeté (projet selon 75 LC – Liberté de conception).

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** ZBP I "Home de Mon Repos".

**Recensement architectural :** annexe.

**Dérogations :** art. 80 LR et 90 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2020, auprès de l'administration communale de La Neuveville. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 avril 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Les Infos du Municipal

1<sup>er</sup> MAI 2020

#### COVID-19 – SOUTIENS FINANCIERS

Le Conseil municipal de La Neuveville continue à évaluer hebdomadairement la situation en fonction de son évolution. Il met en place des mesures pour apporter du soutien là où cela lui est possible. Ainsi, lors de sa dernière séance extraordinaire, il a décidé :

- De renoncer à l'encaissement de deux mois de loyer de diverses entreprises qui louent des espaces dans les bâtiments communaux. Sont concernées les sociétés qui ont été dans l'impossibilité de travailler pendant les mois d'avril et de mai.
- De renoncer aux émoluments des terrasses des établissements publics et des marchés pour toute l'année 2020.
- De renoncer jusqu'au 31 décembre 2020 à l'encaissement des loyers pour les locataires réguliers actuels du Centre des Epancheurs.

Tous les bénéficiaires en seront informés personnellement par courrier postal. D'autres mesures de soutien sont à l'étude, notamment pour des sociétés sportives et culturelles.

CONSEIL MUNICIPAL

## Nouveau coronavirus

Actualisé au 6.3.2020

# VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



### ✓ NOUVEAU



#### Garder ses distances.

Par exemple :

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

### POUR RAPPEL :



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

### AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

**de février à octobre 2020**

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

**Je ne le voulais pas!**  
Conseils - aide 147 de Pro Juventute  
est toujours là pour toi!

Petits ou pas  
soucis?  
**Téléphone n° 147**  
SMS au 147  
www.147.ch

**PRO JUVENUTE**  
147  
AIDE 147



## Redémarrage de l'activité dans les garderies

**L'assouplissement des mesures de confinement pour l'économie et le commerce entraîne un besoin fortement accru de services d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent. Le canton met donc fin immédiatement à son appel à garder si possible les enfants à la maison. Cela permettra aux structures (garderies et organisations d'accueil familial de jour) de planifier avec les parents le retour à l'accueil des petits. Une pleine occupation devrait pouvoir être retrouvée à partir du 17 mai 2020.**

Le 17 mars 2020, il avait été demandé aux parents de garder si possible leurs enfants à la maison, dans le but de freiner la propagation du coronavirus. Les structures d'accueil sont néanmoins restées ouvertes et ont pris en charge les enfants dont les parents ne pouvaient pas s'occuper eux-mêmes. La garde a été assurée en groupes restreints et si possible constants. Les frais pour les places mises à disposition mais non utilisées en raison de l'appel du canton sont couverts par le canton et les communes pour la période allant du 17 mars au 16 mai 2020.

De nombreux commerces, prestataires de services, cabinets médicaux et autres établissements sont autorisés à rouvrir progressivement leurs portes en vertu de l'assouplissement des mesures de confinement fédérales pour l'économie et le commerce. De leur côté, les hôpitaux peuvent de nouveau procéder à des interventions électives. Il en résultera un besoin fortement accru de services d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent.

L'organe de conduite cantonal a donc décidé aujourd'hui, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, que les structures d'accueil dans le canton de Berne devraient pouvoir retrouver leurs effectifs complets à partir du 17 mai 2020. L'appel à s'occuper des enfants si possible à la maison est révoqué avec effet immédiat. Cette décision permet aux structures d'accueil d'adapter progressivement leurs capacités et de planifier avec soin la reprise de la prise en charge en concertation avec les parents. kibesuisse, la fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, salue cette approche.

Cette adaptation progressive et cette reprise prudente de la prise en charge sont rendues possibles surtout parce que le canton et les communes financent jusqu'au 16 mai 2020 les places qui ne sont pas utilisées étant donné que les enfants restent chez eux.

Les règles d'hygiène et de comportement continueront à être respectées, notamment la protection des personnes à risque. Les garderies et les organisations d'accueil familial de jour se conforment aux instructions du Mémento pour les institutions d'accueil extrafamilial pour enfants publié par la Confédération. Si le mémento est mis à jour ou remplacé par un plan de protection, la version mise à jour fait foi. Le canton peut le compléter ou y apporter des modifications s'il le juge nécessaire. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration et la Direction de l'intérieur et de la justice remercient vivement toutes les structures d'accueil et tous les parents de leur précieux soutien dans la lutte contre la pandémie.

## Réouverture des groupes de jeu

De l'avis du canton, les groupes de jeu sont compris

dans l'article 6, alinéa 1 de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), puisqu'aucune exception n'a été formulée. Sont interdites, selon cet article, toutes les manifestations publiques ou privées, y compris les manifestations sportives et les activités associatives. L'Office fédéral de la santé publique a annoncé cependant, lors de la conférence de presse du 24 avril 2020, que les groupes de jeu ne sont exclus. Ils peuvent donc être rouverts aussi dans le canton de Berne.

## Contrôle pour restaurer la confiance

**Le Conseil-exécutif a établi le mécanisme de contrôle du registre électoral de Moutier en vue de la répétition du vote du 18 juin 2017. L'objectif est d'en faire respecter la composition irréprochable et de limiter les soupçons de domiciliations fictives et de tourisme électoral. La date du vote sera fixée dans un arrêté du Conseil-exécutif après discussion avec la commune de Moutier et en Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération. Le choix de la date dépendra de l'évolution des mesures d'organisation et des conditions d'encadrement du scrutin.**

Le Conseil-exécutif a défini les mesures de contrôle du registre électoral de Moutier dans l'intérêt de la sécurité du vote et pour restaurer la confiance de la population dans le processus en cours à Moutier. Il a pris les dispositions nécessaires et adapté en ce sens l'ordonnance du 12 mars 2008 sur l'harmonisation des registres officiels (OREg) et son annexe 1.

La Chancellerie d'État contrôle depuis février 2020 la composition du registre par voie électronique en continu et à distance. Ce contrôle se poursuivra jusqu'à la répétition de la votation, puis de manière allégée dans les mois qui suivront le scrutin, jusqu'à l'entrée en force du résultat. La Chancellerie d'État est habilitée, dans ce cadre-là, à demander à la commune de Moutier et aux communes concernées toutes les informations qu'elle juge utiles. Les Directions cantonales fourniront en outre à la Chancellerie d'État les informations requises, dans le but unique de vérifier la conformité du registre électoral. Des contrôles auront lieu notamment sur la plateforme cantonale GERES et dans la liste des contribuables. La protection des données des citoyennes et citoyens est garantie. Le processus de contrôle a été validé par le préposé cantonal à la protection des données. L'adoption d'autres mesures pour encadrer le vote, conformément aux discussions avec la commune de Moutier et en Conférence tripartite, est réservée.

La date de répétition du vote du 18 juin 2017 sera fixée par voie d'arrêté du Conseil-exécutif, après discussion avec la commune de Moutier et en Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération. Elle dépendra de l'évolution des mesures d'organisation et des conditions d'encadrement du scrutin et sera choisie de manière à limiter les risques de tourisme électoral.

## Tenue du registre électoral mise en cause par le Tribunal administratif

Le contrôle du registre électoral s'impose après l'annulation de la votation du 18 juin 2017. Le jugement du Tribunal administratif, entré en force à défaut d'avoir été contesté au Tribunal fédéral, fait état de graves irrégularités et de forts soupçons ayant trait notamment à la tenue du registre électoral, aux domiciliations fictives et au tourisme

électoral. Les enquêtes de la justice ont établi, par exemple, que certains électeurs de Moutier ont leur résidence principale dans une autre commune.

Le contrôle a pour but de faire respecter le droit de la population à la composition correcte du corps électoral. Il vise à vérifier que les personnes qui votent dans la commune de Moutier y ont leur domicile politique. Ce dernier ne peut pas être choisi librement.

La confiance dans la tenue irréprochable du registre électoral est une condition indispensable à l'acceptation du résultat d'une votation démocratique. Le Conseil-exécutif a pour but d'organiser une votation aussi irréprochable que possible afin de boucler définitivement le processus à Moutier et, avec lui, la Question jurassienne.

## Évaluations à l'école obligatoire suite à la crise du coronavirus

**La Direction de l'instruction publique et de la culture a fixé les principes d'évaluation qui devront être appliqués à l'école obligatoire pour l'année scolaire en cours. Les cours présentiels ayant été suspendus pendant une période prolongée, les rapports d'évaluation porteront principalement sur les résultats scolaires obtenus avant la fermeture des écoles le 16 mars 2020. La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai.**

L'école obligatoire rouvrira ses portes le 11 mai prochain, comme l'a annoncé le Conseil fédéral la semaine dernière. L'enseignement présentiel avait été suspendu le 16 mars 2020 en raison du coronavirus. Depuis, les écoles ont fait de gros efforts pour assurer le bon fonctionnement des cours grâce à l'enseignement à distance. Il ne faut pas que les restrictions dues à la situation extraordinaire prononcée par le Conseil fédéral portent préjudice aux élèves en entravant la suite de leur parcours. La directrice de l'instruction publique et de la culture a donc adopté une ordonnance de direction qui adapte les principes d'évaluation pour l'année scolaire en cours à ces circonstances particulières. Le but est de trouver des solutions simples et équitables pour les évaluations. La nouvelle réglementation, qui s'applique aux évaluations jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai.

Dans les rapports d'évaluation à tous les degrés scolaires, l'évaluation globale inclura uniquement les notes obtenues par les élèves avant le 16 mars. Lorsque l'enseignement présentiel reprendra, seules seront évaluées les compétences qui auront pu être acquises, approfondies et exercées pendant une durée suffisante. Ces notes ne seront prises en compte dans l'évaluation globale que si elles améliorent les résultats des élèves. L'évaluation pronostique aura une importance particulière. Elle évalue le travail fourni par l'élève dans la perspective de son futur parcours scolaire.

En principe, les décisions d'orientation scolaire sont prises en accord avec les parents. Pour l'entrée au secondaire I à la fin de la 6<sup>e</sup> année scolaire, ce sont les décisions d'orientation déjà adoptées ce printemps qui s'appliqueront. Dans la partie francophone du canton, cela correspond à l'orientation provisoire établie ce printemps, si elle a l'aval des parents. Dans le cas contraire, la décision sera conforme au souhait d'orientation des parents.



## COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h  
Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h  
Plus d'ouverture le mercredi.

### Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

**La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.**

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

1<sup>er</sup> et 2 mai 2020

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

A l'instar de nombreuses communes bernoises, Nods passera au régime des bons de garde au **01.08.2020**. Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 sont dès à présent ouvertes.

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

### S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

### Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site <https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html>

### Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch). Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

### Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

### Documentation

Vous trouverez un lien pour toute information utile sur notre site internet [www.nods.ch](http://www.nods.ch) ou directement sur le site [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille) sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale



## LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

Il est toujours possible de bouger et de cumuler des minutes de mouvements en téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge". Il vous suffira de vous inscrire et de choisir la commune avec laquelle vous voulez participer. Les activités peuvent être faites individuellement ou en famille. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

[www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch)

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

# PROBLÈMES DE COUPLE ?

L'alcool n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE

# PROBLÈMES DE SOMMEIL ?

L'alcool n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE

# STRESSÉ ? FATIGUÉ ?

L'alcool n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**POSE DU TAPIS BITUMEUX  
CARREFOUR ROUTE DE LAMBOING-  
DERRIÈRE MONTET, PRÊLES**

Dans le but de pouvoir poser le tapis définitif à l'entrée de Prêles Est, et sous réserve des conditions météorologiques, le carrefour Route de Lamboing – Derrière Montet à Prêles sera fermé

du 6 mai 2020 à 13h00 au 8 mai 2020 à 06h00.

Les Ponts et Chaussées poseront les panneaux indicateurs nécessaires.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**PLANNING FAMILIAL AU  
CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)



Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Le Conseil communal

**FERMETURE TEMPORAIRE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

En raison de l'aggravation de la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous informons les citoyens que les guichets de l'administration communale sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020, pour une période indéterminée.

Il est cependant possible de contacter l'administration, soit par

- Téléphone : 032 315 70 70
- Courriel : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)
- Courrier postal : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Il vous est également loisible de déposer vos lettres ou autres communications importantes dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, disposée à l'entrée extérieure, à proximité du panneau détaillant les heures d'ouverture.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture des guichets, vous pouvez également appeler le Maire au 079 444 78 87.

**Des temps supplémentaires d'attente pour le traitement administratif des dossiers sont à prévoir**

Le personnel technique, quant à lui, poursuivra ses missions sur le terrain

Prêles, le 16 mars 2020

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Le Conseil communal

**BONNE UTILISATION DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS**

Nous nous permettons de rappeler aux usagers quelques principes de base pour une utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés (de type Molok) :

- Ne pas trop remplir les sacs de 60 litres car ils peuvent bloquer le système lors de leur introduction dans le dispositif.
- Les sacs doivent être fermés avant la mise au conteneur; la voirie a constaté qu'il arrive qu'une des ficelles du sac se coince sur le système d'ouverture pour la vidange. Il est conseillé de pousser les ficelles à l'intérieur du sac.
- Si le conteneur est plein, vous êtes invités à trouver un autre emplacement pour y déposer votre sac.
- Il est interdit de déposer le sac à même le sol ou sur le conteneur si ce dernier est plein : **des contrôles seront opérés en cas d'infraction.**

En outre et en raison de la situation actuelle, vous aurez remarqué que nous avons prolongé la mise à disposition des anciens conteneurs (à sacs rouges) jusqu'à la fin du mois d'avril courant.

**Dès aujourd'hui 1<sup>er</sup> mai 2020**, ces installations sont **définitivement retirées** (à l'exclusion des conteneurs privés pour entreprise). Ne seront donc plus disponibles que les conteneurs semi-enterrés à pesage (sacs noirs).

Prêles, le 1<sup>er</sup> mai 2020

Le Conseil communal

**Interdiction  
des feux en forêt et à proximité**

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est toujours fort sur tout le territoire du canton de Berne. C'est pourquoi les feux en forêt et à proximité sont interdits. L'interdiction reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des informations actualisées et des conseils de comportement sont publiés à l'adresse :

[www.be.ch/incendie-foret](http://www.be.ch/incendie-foret)



## BONS DE GARDE

Le système de subventionnement des places d'accueil extrafamilial du canton de Berne est en transition et passera au système dit des "Bons de garde". La commune mixte de Plateau de Diesse ainsi que sa crèche communale adhéreront à ce système à partir du 1<sup>er</sup> août 2020.

La commune pourra accorder des bons de garde pour des enfants en âge préscolaire et pour autant que les conditions d'octroi soient respectées. Voici la marche à suivre :

### S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

### Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site [www.belogin.directories.be.ch](http://www.belogin.directories.be.ch)

### Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch). Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil de votre choix.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

### Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Les liens et une brochure d'information sont disponibles sur notre site [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch).

Le site [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille) contient également des renseignements sur le sujet.

L'administration communale

## Avis de construction

**Requérant :** Mme Jacqueline Gauchat, Ch. des Saigneules 6, 2515 Prêles

**Auteur du projet :** Top Sun Energy SA, Rue de l'Observatoire 32, 2000 Neuchâtel

**Propriétaire foncier :** Mme Jacqueline Gauchat, Prêles

**Projet :** Pose de panneaux photovoltaïques, parcelle no 2382, Ch. des Saigneules 6, bâtiment digne de conservation, village de Prêles

**Zone :** Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril au 24 mai 2020, publication dans la FOJB du 29 avril 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 avril 2020  
Secrétariat communal

## Avis de construction

**Requérant :** Banque Raiffeisen Pierre Pertuis, 2605 Soceboz-Sombeval

**Auteur du projet :** Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

**Propriétaire foncier :** Mme Mélanie Pigozzo, La Chaîne 6, 2515 Prêles

**Projet :** Pose d'une enseigne au Nord du bâtiment entre le parking et la route cantonale, parcelle no 2526, La Chaîne 6, Village de Prêles

**Zone :** Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril au 24 mai 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 avril 2020  
Secrétariat communal

## FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1322 :

La Neuveville - Lamboing

Commune : Plateau de Diesse (Prêles)

20231 / Nouvelle construction

Élément modérateur - Prêles, sortie Est

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

**Tronçon :** Localité de Prêles : Route de Lamboing, depuis le carrefour Route de Lamboing - Derrière Montet (carrefour compris) jusqu'à la sortie Est de la localité.

**Durée :** Du mercredi 6 mai 2020 à 13h00 au vendredi 8 mai 2020 à 6h00.

**Exceptions :** Aucune

**Conduite de la circulation :** Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place

Une déviation sera mise en place dans les deux sens, par Prêles - Diesse - Lamboing et vice-versa.

**Restrictions :** Interdiction générale de circuler dans les deux sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

**Motif :** Pose du revêtement bitumineux

**La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.** Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications

du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 28 avril 2020

Ille arrondissement d'ingénieur en chef  
Service pour le Jura bernois

## ANALYSE DE L'EAU POTABLE

En date du 24 mars dernier, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé un échantillon d'eau dans notre réseau de distribution, soit :

Réseau de distribution de Lamboing – Source de l'école

Au lavabo de la station de pompage (avant UV)

Le but de ce contrôle était l'analyse des herbicides et des métabolites du chlorothalonil.

**Il ressort des résultats que les propriétés de l'échantillon sont conformes aux prescriptions.**

Les résultats de l'analyse peuvent être consultés au guichet de l'administration communale et sur notre site Internet.



## SOUTIEN AUX AÎNÉS (COURSES, PAIEMENTS,...)

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

**Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)**

**Numéro de téléphone 079 200 00 44**  
Lundi au samedi de 8h - 20h



coop

**Duel intercommunal**  
suisse.bouge**LE PLATEAU BOUGE !**

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, **en faveur de votre commune**, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

[www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch)

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

**FÊTE VILLAGEOISE DE LAMBOING**

En raison de l'épidémie de COVID-19, l'organisation de la fête villageoise 2020 à Lamboing a été mise à mal. Pour cette raison, le Conseil communal a décidé de **repousser la fête villageoise de Lamboing à août 2021**.

Toutefois, le **samedi 29 août 2020**, une soirée d'animation aura tout de même lieu. Celle-ci sera organisée par le comité d'organisation de la fête villageoise de Lamboing. Les détails de cette manifestation vous seront communiqués ultérieurement.

*L'administration communale*

**Appel d'urgence**

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

**Nouvelles de l'administration****Les parcs naturels bernois sur la bonne voie**

**Une évaluation de l'Université de Berne arrive à la conclusion que les trois parcs naturels du canton de Berne ont une influence positive sur le développement durable de leur région et sur la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage. L'évaluation recommande de poursuivre la stratégie en cours tout en l'intensifiant.**

La Confédération entend renouveler pour dix ans le label "Parcs d'importance nationale". Le canton de Berne a donc mandaté l'Université de Berne pour étudier l'influence des parcs naturels du Chasseral, du Diemtigtal et du Gantrisch.

**Effet positif sur le développement durable**

Les résultats de l'évaluation sont maintenant disponibles. Ils confirment l'influence positive des parcs naturels bernois sur le développement durable dans les régions, voulue depuis longtemps par le canton de Berne. Les parcs sont très bien notés pour leurs efforts de mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage et pour le développement d'offres éducatives très demandées par les écoles. Grâce à leurs structures efficaces, les secrétariats des parcs semblent prêts à relever les défis des années à venir.

**Des régions modèles**

Selon les auteurs de l'étude, les parcs restent confrontés en particulier à la demande croissante d'activités de loisirs dans la nature, à la perte de zones de grande valeur écologique – et donc à la perte de biodiversité – et à l'évolution de la politique agricole. Ils recommandent de poursuivre la stratégie en cours tout en l'intensifiant, afin de répondre à un contexte changeant et aux demandes de la population locale et des pouvoirs publics. Les parcs bernois doivent rester des régions modèles où

réaliser des projets novateurs et où concilier les intérêts de chacun pour le bien de tous.

**Modification législative liée à la réduction des primes d'assurance-maladie**

Le Conseil-exécutif a approuvé à l'intention du Grand Conseil une révision de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire. Dans le canton de Berne, les concubins qui ont des enfants devraient, à partir de 2022, être traités comme les couples mariés pour ce qui est du droit à une réduction des primes d'assurance-maladie. Comme le système de réduction des primes devient plus équitable, cela permet de préserver la confiance à long terme. Le projet prévoit en outre de simplifier le calcul du droit à la réduction de prime des jeunes adultes et un contrôle systématique du respect de l'obligation de s'assurer. Le Grand Conseil débattera du projet probablement à l'automne 2020.

**Loi sur les programmes d'action sociale devant le Grand Conseil**

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé une nouvelle loi sur les programmes d'action sociale à l'intention du Grand Conseil, qui devrait en débattre en première lecture à l'automne 2020. Le projet permet de créer la base juridique nécessaire à l'introduction définitive des bons de garde. Elle régit en outre les programmes d'action sociale, précédemment déterminés par la loi sur l'aide sociale. Il s'agit notamment des programmes d'action sociale dans les domaines suivants : troisième âge, soins, promotion de la santé, addiction, intégration professionnelle ou sociale, soutien à la jeunesse, à l'enfance et à la famille.

**Contributions 2020****aux universités extracantonales**

Le Conseil-exécutif a accordé 41 millions de francs de contributions aux universités extracantonales pour l'année 2020. Ces montants sont versés en faveur des étudiants bernois qui étaient domiciliés dans le canton de Berne avant de commencer leurs études. En contrepartie, le canton de Berne reçoit des subventions des cantons d'origine des étudiants extra-cantonaux qui étudient à l'Université de Berne.





## **Pandémie de coronavirus Sécurité et ordre public assurés malgré les circonstances difficiles**

**La pandémie de coronavirus met toute la population à rude épreuve. Les organes de sécurité sont eux aussi fortement sollicités. Ils continuent de garantir la sécurité de la population. Des dispositions ont été prises pour qu'ils puissent assurer durablement leur mission et protéger les agents sur le terrain.**

Malgré la situation actuelle, les forces d'intervention de la Direction de la sécurité font le nécessaire pour assurer la sécurité et l'ordre public. Comme les personnels de santé, les agents et les agentes sont très fortement sollicités depuis quelques semaines. Le télétravail est rarement possible car leurs tâches les obligent à être sur le terrain et à avoir des contacts interpersonnels rapprochés. Il leur est difficile voire impossible de respecter les règles de distance sociale recommandées par l'OFSP, que ce soit dans l'encadrement de l'exécution judiciaire, dans le domaine de l'asile et de la migration ou lors des patrouilles de police. Or, ces missions doivent impérativement être assurées. C'est pourquoi la Direction de la sécurité adapte les mesures de protection à l'intention de son personnel, des personnes prises en charge et des citoyens au fur et à mesure que la situation évolue. Elle tâche également d'anticiper les évolutions à venir, qui sont incertaines.

### **Exécution judiciaire**

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, des mesures sont prises depuis la mi-février pour prévenir au mieux les infections par le coronavirus dans les établissements. Tous les visiteurs, y compris les ouvriers, doivent remplir un questionnaire : ont-ils séjourné dans une région touchée par le coronavirus, présentent-ils les symptômes mentionnés ? Il en va de même des personnes qui arrivent pour exécuter une peine ou une mesure. Les contacts physiques lors des visites sont interdits. Les visiteurs portent un masque ; à défaut, la visite se déroule derrière une vitre. Depuis la mi-février également, les personnes condamnées à des peines de moins de 30 jours qui sont en liberté et qui ne présentent pas de danger ne sont plus convoquées pour exécuter ces peines. Le but est d'éviter que les établissements aient un taux d'occupation trop élevé. Depuis début mars, les détenus vulnérables sont exemptés pour leur protection de l'obligation de travailler.

Par ailleurs, deux quartiers d'isolation à l'intention des malades du coronavirus ont été mis en place, un dans l'établissement pénitentiaire de Witzwil et l'autre dans la prison régionale de Berthoud. Cette démarche se justifie du fait que ces établissements possèdent leur propre service de santé, avec des visites médicales et du personnel spécialisé. Cela évite de mobiliser du personnel de santé dans d'autres institutions. De plus, des échanges ont lieu régulièrement avec les services officiels, comme l'Office du médecin cantonal. À la mi-mars, une interdiction générale des visites, des congés et des sorties a été prononcée pour toutes les unités d'organisation de l'exécution judiciaire. Une interruption de l'exécution a en outre été accordée à toutes les personnes vulnérables en semi-détention ayant conservé un entourage social intact.

Les établissements de détention ne sont pas totalement coupés du monde. Néanmoins, les contacts interpersonnels ont été réduits au strict minimum. Le personnel de l'exécution judiciaire avait déjà une grande expérience de la gestion des maladies transmissibles avant la pandémie de coronavirus. Le

fonctionnement des établissements a été simplifié autant que possible afin de garder du personnel en réserve en cas d'absences pour cause de maladie. Le travail des détenus a été arrêté ou réduit au minimum pour pouvoir respecter les distances de sécurité.

### **Police**

La Police cantonale bernoise conserve toute sa capacité d'intervention et accomplit sa mission légale. Elle joue un rôle important pour faire respecter les règles de comportement imposées par le Conseil fédéral. Les nombreuses patrouilles sur le terrain contribuent à endiguer la propagation du virus et sont là pour la population. Les policiers ne peuvent pas éviter de s'exposer dans leur travail, par exemple lorsqu'ils prennent en charge des personnes en détresse ou procèdent à des interpellations. C'est pourquoi une planification à long terme a été élaborée pour garantir la continuité de l'engagement de la police.

### **Encadrement dans le domaine de l'asile**

La santé et la protection des requérants d'asile attribués au canton par la Confédération et du personnel qui les encadre sont primordiales. C'est pourquoi il a été décidé de suspendre le transfert des personnes ayant fait l'objet d'une décision de renvoi entrée en force dans les centres de retour. Ces dernières semaines, le Service des migrations du canton de Berne et les services d'aide sociale du domaine de l'asile ont déployé des mesures supplémentaires pour informer, isoler rapidement les cas suspects de coronavirus, mettre en place des dispositifs techniques de protection et appliquer des normes d'hygiène plus strictes. À la mi-mars, le foyer Eschenhof à Champion a été mis en service pour accueillir les requérants d'asile particulièrement vulnérables (personnes âgées ou déjà malades). En outre, trois lieux d'hébergement faisant partie de la réserve stratégique ont été activés et partiellement ouverts, en étroite concertation avec les communes. Les services d'aide sociale du domaine de l'asile, les communes d'implantation et les préfectures soutiennent la Direction de la sécurité pour mettre en œuvre rapidement les mesures qu'exige la situation.

### **Autres domaines**

Le Care Team du canton de Berne doit se conformer à des directives spéciales (p. ex. consultations téléphoniques) durant la pandémie de coronavirus afin de minimiser les risques pour ses membres. Les guichets de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) sont fermés. La plupart des dossiers de permis de circulation et de permis de conduire peuvent être réglés par courrier postal ou en ligne (documents officiels, plaques de contrôle, etc.). La centrale téléphonique de l'OCRN reste ouverte.

Les examens théoriques et pratiques pour voitures ou bateaux sont suspendus. Il en va de même des expertises périodiques de véhicules sur convocation, à l'exception des rares véhicules utilisés pour des transports importants. Par contre, il est encore possible de faire expertiser un véhicule en vue d'une cession ou d'une première immatriculation. L'OCRN peut ainsi apporter un soutien optimal au secteur automobile.

Les prestations fournies aux guichets des offices de l'état civil et des centres de documents d'identité ont été réduites au strict nécessaire. Les procédures ont été adaptées pour respecter les recommandations de l'OFSP et protéger les citoyens ainsi que le personnel. Les offices de l'état civil actent notamment les reconnaissances d'enfant et les mariages dans certaines conditions. Le centre de documents d'identité de Berne établit les passeports provisoires.

Les prestations qui ne sont pas proposées aux guichets continuent d'être assurées. Les offices de l'état civil procèdent par exemple à l'enregistrement des naissances et des décès.

Le directeur de la sécurité Philippe Müller adresse ses plus vifs remerciements à tous les collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement sans faille

## **Coronavirus Les ordonnances de nécessité seront approuvées lors de la prochaine session**

**Réuni en séance dans la salle du Grand Conseil, le bureau du Grand Conseil du canton de Berne a pris des décisions préliminaires concernant les ordonnances de nécessité édictées par le gouvernement. Les présidents de groupe et les présidents de commission ont remercié le gouvernement et l'administration des efforts exceptionnels fournis pour surmonter la crise.**

L'article 91 de la Constitution du canton de Berne autorise le gouvernement à parer rapidement à des situations de crise et à édicter des ordonnances qui deviennent caduques au plus tard un an après leur entrée en vigueur. L'article dispose aussi que les ordonnances édictées dans ces circonstances sont immédiatement soumises à l'approbation du Grand Conseil. Réuni en séance, le Bureau du Grand Conseil, qui se compose des trois membres de sa présidence et des présidents ou présidentes des commissions permanentes et des groupes parlementaires, a décidé de la suite de la procédure en vue d'approuver les ordonnances. La rencontre a eu lieu dans la salle du Grand Conseil, afin de respecter la distance sociale. Présidée par Hannes Zaugg-Graf, l'assemblée a tenu à manifester son soutien au gouvernement. Elle a rappelé que c'est en unissant leurs forces que les parties réussiront à faire face aux conséquences du coronavirus à moyen et long termes.

### **Tout dépendra de l'évolution de la pandémie et des mesures décidées par la Confédération**

Le président du gouvernement Christoph Amman a expliqué comment l'exécutif a travaillé et quelles étaient ses intentions en rédigeant les ordonnances de nécessité. Il a répondu aussi aux questions en plénum. Les membres du Bureau ont ensuite débattu du sens du mot « immédiatement » figurant à l'article 91 de la Constitution. D'un point de vue juridique, il s'agit d'un terme indéfini, qui laisse donc une certaine marge de manœuvre. Il a été décidé que le parlement cantonal approuverait les ordonnances de nécessité lors de la prochaine session. Le calendrier dépendra de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par la Confédération. Le Bureau a estimé qu'à l'instar des risques potentiels pour la santé, les coûts élevés seraient eux aussi disproportionnés.

### **Remerciements au Conseil-exécutif**

Le Bureau du Grand Conseil a profité de l'occasion pour remercier le gouvernement de son pragmatisme. L'exécutif s'est montré ouvert au dialogue avec le Bureau, qui agit en tant qu'organe de surveillance. Le Bureau a reconnu la surcharge des services administratifs, qui assurent le travail pratiquement sans discontinuer. Le Bureau se félicite que la solidarité au sein de l'administration contribue à une sortie de crise.

## 12 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Animateur Connexion 3d, Romain Jacot, tél. 079 716 69 36

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation müssen alle Anlässe, inklusive Gottesdienste, ausfallen oder verschoben werden. Den Gottesdienst des letzten Sonntags mit Pfr. Donald Hasler (Stellvertretung) finden Sie als Videoaufzeichnung und als Predigttext unter [www.kirchevinselzuescherz.ch](http://www.kirchevinselzuescherz.ch)

Für Gespräche, Fragen und Anliegen stehen Ihnen die Seelsorger jederzeit zur Verfügung. Ihr Anruf ist der diensthabenden Pfarrperson oder Pfr. Peter von Salis willkommen (Tel. 078 741 37 64, [petersalis@hispeed.ch](mailto:petersalis@hispeed.ch)).

Pikettdienste und Seelsorge

25. April bis 2. Mai: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)

3. bis 15. Mai: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Afin de respecter les directives sanitaires fédérales du 16 mars 2020, valables jusqu'au 19 avril 2020, les décisions suivantes ont été prises, valables dès maintenant jusqu'à nouvel avis : toutes les messes dominicales, de jours de fêtes et de semaine, sont supprimées.

Toutes les activités et rencontres pastorales, ainsi que les rencontres de groupes externes à nos paroisses, sont supprimées. La réception de notre secrétariat reste fermé au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudi après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au

079 352 38 12. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch).

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet [www.cathberne.ch](http://www.cathberne.ch).

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

La situation s'améliore et une reprise des activités paroissiales pourra être peu à peu envisager sans savoir encore exactement pour quand. Les précisions seront publiées ces prochaines semaines dans le Courrier. Une brochure "Regard" est préparée chaque semaine avec des textes méditatifs, des photos, des témoignages d'encouragement. Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)) Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1,7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

[www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid  
078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site [www.labri.ch](http://www.labri.ch).

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**  
Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

**Nouveaux horaires** : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch). Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. [www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/)

### Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch)  
Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur demande : 032 315 21 32  
Renseignements : Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. Fermé jusqu'à nouvel avis.

**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.**  
Soutenez-nous.

[www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)  
Compte postal: 87-500301-3  
IBAN CH91 0900 0000 8750 0901 3

Après une chute, dans 8, 85 ans, s'est retrouvé dépendant des décisions des autres.

**Parler pour se libérer**

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.  
Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

**Tel 143**  
La Main Tendue

**Pharmacie**  
0842 24 24 24 (gratuit)

**Médecin**  
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

**Dentiste**  
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence